

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 9 (1970-1971)
Heft: 38

Artikel: La voix de la Suisse : le rôle du Service Suisses des ondes courtes
envers les Suisses d'Europe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-910866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA VOIX DE LA SUISSE LE ROLE DU SERVICE SUISSE DES ONDES COURTES ENVERS LES SUISSES D'EUROPE

Le Service suisse des ondes courtes de la S.S.R. s'efforce d'être un moyen d'information rapide, efficace et impartial tant pour les Suisses à l'étranger que pour un auditoire international. Dans cette perspective, une priorité de fait est accordée aux auditeurs les plus éloignés de la Suisse, dont les besoins sont plus sensibles.

Il existe cependant, en Europe même, une justification incontestable aux programmes sur ondes courtes de la Radio suisse. En effet, les émissions des studios régionaux, n'étant diffusées que sur ondes moyennes et ultra-courtes, débordent certes nos frontières, mais n'atteignent qu'exceptionnellement les zones les plus éloignées du Continent. Il est par conséquent difficile à tous les Suisses en Europe de suivre régulièrement et dans de bonnes conditions les programmes de la Suisse romande, italienne et allemande.

La tâche du Service suisse des ondes courtes envers les Suisses en Europe est donc évidente : il maintient la continuité de l'information en provenance de la Suisse, en diffusant quotidiennement, de 7 h 00 à 23 h 45, des pro-

grammes d'actualité dans les trois langues nationales et, en outre, des programmes en anglais, en espagnol, en portugais et en arabe. Dans cet éventail de programmes quotidiens prennent place, en retransmission directe ou différée, certaines émissions produites par les studios de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lugano et Zurich.

Nous sommes conscients du fait que l'écoute des émissions sur ondes courtes demande aux auditeurs un certain effort. En tous cas, il vous faut la connaissance des fréquences exactes et un peu de patience en vous syntonisant sur elles. L'échelle de votre poste vous indique les bandes des ondes courtes par les symboles «OC», «KW» ou «SW» et, en outre, les fréquences en Kilohertz ou les longueurs d'ondes en mètres. Les programmes pour l'Europe du Service suisse des ondes courtes sont diffusés sur 9535 et 6165 kHz et, en plus, à partir de 16 h 00, sur 3985 kHz (31.46, 48.66 et 75.28 mètres). La brochure-programme peut être obtenue au Service suisse des ondes courtes, case postale, CH-3000 Berne 16, ou auprès des ambassades et des différents postes consulaires.

Heures d'émission :

En langue française :

- 7 h 15 (Inform. de R.S.R.)
- 9 h 00 (Inf. et comment.)
- 10 h 15 (émissions diverses reprises de RSR lundi et jeudi)
- 13 h 00 (Inform. de RSR)
- 15 h 15 (Inform. et comment.)
- 17 h 15 (Inform. et comment.)
- 20 h 20 (Information de RSR)
- 22 h 00 (18 h 45 dès le 1er mai Inform. et comment.)
- 22 h 45 (émissions diverses de RSR lundi et jeudi)

En langue allemande :

- 7 h 00 (Inform. de DRS)
- 8 h 30 (Inform. et comment.)
- 10 h 15 (émissions diverses reprises de DRS mardi et vendredi)
- 12 h 30 (Inform. de DRS)
- 13 h 30 (Inform. et comment.)
- 14 h 45 (Inform. et comment.)
- 16 h 45 (Inform. et comment.)
- 19 h 15 (Inform. et comm. DRS)
- 22 h 30 (Inform. de DRS)
- 22 h 45 (émissions diverses de DRS mardi et vendredi)

En langue italienne :

- 7 h 30 (Inform. de RSI)
- 9 h 30 (Inform. et comment.)
- 10 h 15 (émissions diverses reprises de RSI mercredi et samedi)
- 12 h 45 (Inform. de RSI)
- 15 h 45 (Inform. et comment.)
- 17 h 45 (Inform. et comment.)
- 20 h 10 (Inform. de RSI)
- 22 h 45 (émissions diverses de RSI mercredi et samedi)

Un brin d'histoire du Jura

Le 1er mars 1970, le corps électoral bernois a été appelé à se prononcer sur l'introduction d'un additif constitutionnel instituant un droit de libre disposition en faveur du Jura; ladite révision a été acceptée à une très forte majorité, aussi bien par les citoyens jurassiens (20 464 oui, 2 216 non) que par ceux de l'ancien canton (69 932 oui, 12 870 non).

La Commission confédérée de bons offices pour le statut du

Jura, créée en 1968, présentera cet automne son deuxième rapport au Conseil fédéral et au Gouvernement bernois. La «question jurassienne» conserve donc toute son actualité et il nous a semblé judicieux de demander à l'Archiviste de l'ancien Evêché de Bâle, M. André Rais, de retracer, pour les lecteurs de notre revue, quelques événements marquants de l'histoire mouvementée de cette région. Red.

Les Rouges Terres et le village de Montfaucon

Photo ONST



La formation de la principauté épiscopale

Alors que ses Etats se désagrègent et que les Grands sont continuellement en révolte contre lui, le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe, troisième de ce nom, donne à l'évêque de Bâle l'abbaye de Moutier. A partir du premier quart du XIe siècle et jusqu'à la fin du XVIIIe, la politique des princes-évêques de Bâle se précise: réduire les comtes les plus puissants en vassalité, s'agrandir par des achats, fortifier l'Evêché par une ceinture de châteaux.

Les alliances

La première est signée le 31 mars 1474 entre l'évêque de Strasbourg, les villes d'Alsace, Bâle et les Confédérés - la Basse Lige - renouvelée pour cinquante ans en 1493. A partir de la Réforme, les évêques de Bâle résident à Porrentruy. Aussi se rapprochent-ils des Sept Cantons catholiques. En 1652 même, l'assemblée des